



## RÉUNION DU 8 AVRIL 2021

Premier CHSCT de cette année 2021, premier sous la présidence de Mme Gontard, mais aussi premier en visioconférence.

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Madame la Présidente,*

*Nous traversons actuellement une crise majeure du fait de la pandémie, dont les conséquences à long terme sont encore difficilement mesurables.*

*Depuis le début de cette crise, le Président Macron et ses gouvernements successifs enchaînent les fiascos, de l'épisode des masques jusqu'à la campagne de vaccination aujourd'hui.*

*Force est de constater que nous subissons toutes et tous, en tant que citoyennes et citoyens, les effets délétères des politiques néo-libérales.*

*Pour la CGT, le recours à la seule économie de marché ne saurait permettre de faire face aux défis qui s'imposent. Bien au contraire, plus que jamais l'heure devrait être à la solidarité, à la mutualisation des moyens, au bénéfice du plus grand nombre.*

*Lors du premier confinement, Emmanuel Macron a loué le rôle essentiel des « premiers de corvées » et des services publics si souvent stigmatisés par nos élites politiques, patronales et administratives.*

*Loin de tirer les leçons de la période que nous vivons, le gouvernement persiste et signe.*

*Les revalorisations salariales se font attendre, les fermetures de lits dans les hôpitaux se poursuivent, de même que la mise à mal de l'ensemble des services publics.*

*La DGFIP n'est pas en reste, loin s'en faut, avec notamment la mise en place à marche forcée du NRP (nouveau réseau de proximité). Le « quoi qu'il en coûte » cher à l'Élysée est des plus sélectifs ! Des milliards d'euros d'aides sont versées aux entreprises via le fonds de solidarité, sans contrepartie, tandis que le gel des rémunérations et les suppressions d'emplois se poursuivent dans la sphère publique, notamment au MEF et de la Relance, où des milliers d'emplois sont supprimés. Pourtant, on recrute de 250 contractuels pour faire face aux demandes de fonds de solidarité ! Vive la précarisation au détriment du statut...*

*Concernant le télétravail ou plutôt le travail à domicile en période de crise sanitaire, la CGT demande à nouveau des moyens donnés aux agents pour télétravailler dans de bonnes conditions, (fauteuils ergonomiques, écrans plus grands, repose-pieds, souris et tapis), une indemnité compensatrice, comme dans un certain nombre d'entreprises privées, selon certaines études environ 174 euros par mois.*

*Certains collègues n'ont pas de pièce dédiée, ni de matériel adéquat, et ce qui se passe actuellement n'est pas du télétravail, mais un simili.*

*La DGFIP souhaite désormais équiper chaque agent d'un ordinateur portable alors que la totalité des missions n'est pas télétravaillable, et alors même que chaque agent ne dispose pas forcément d'une bonne connexion ou d'internet simplement...*

*Même si la note d'orientation 2021 cite le télétravail comme étant une « organisation positive du travail », la Cgt ne l'entend pas forcément de la même manière et souhaite de nouveau obtenir des réponses sur certains points, à savoir :*

- *Quelle est la situation du télétravail dans notre département ?*
- *Combien d'agents sont en télétravail à 5 jours ?*
- *Quid du lien de ces agents et des échanges avec leur service ?*
- *En cas de refus du chef de service d'une demande de télétravail, quel est le recours ?*
- *En cas de refus de télétravail sur certains jours demandés par l'agent, y a-t-il un recours ?*
- *Quid de la doctrine sur les congés des agents en présentiel en cas de nombreux télétravailleurs sur un service ?*
- *Quid des téléphones portables professionnels ?*
- *Quid du principe appliqué par la DDFIP de l'Yonne concernant les Asa garde d'enfants et Télétravail.*

*Enfin, la CGT n'a pas reçu le PV à amender par le biais de la secrétaire du CHSCT ainsi que le PV dans sa version définitive avec l'ensemble des documents préparatoires à la réunion de ce jour. Est-ce donc normal de le voir figurer pour avis à l'ordre du jour ? »*

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour

## **I - Fonctionnement du CHSCT durant la crise sanitaire**

Divers aménagements ont été apportés pour permettre le fonctionnement du CHSCT en période COVID.

Ces dispositions seront annexées au règlement intérieur du CHSCT.

La secrétaire animatrice fera valoir ses droits à la retraite au mois de septembre 2021 mais quittera son poste dès la fin du mois de mai. Il va donc falloir réorganiser rapidement le fonctionnement du CHSCT.

Il devrait y avoir 2 périodes distinctes :

- la 1<sup>ère</sup> de la 2<sup>e</sup> quinzaine de mai jusqu'au 31 août 2021
- la seconde après le 1<sup>er</sup> septembre.

Sur la 1<sup>ère</sup> période, il n'y aura pas de remplacement. Tout ce qui sera communication devrait passer par l'intermédiaire de l'ISST en lien avec les services de la DDFIP. L'organisation se fera ensuite « au mieux », notamment pour l'organisation des prochains CHSCT jusqu'au 31/08. Ensuite, une fiche de poste devrait être publiée avec les aléas de recrutement pour une période d'un an car le format actuel du CHSCT s'arrêtera après les élections professionnelles de 2022. Pour l'heure, pas d'information sur le nouveau fonctionnement des CSA (regroupement des CT & CHSCT).

## II - Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2020

La secrétaire du CHSCT a eu un problème de messagerie et le PV n'a donc pas été envoyé aux organisations syndicales pour amendements.

Il sera donc remis à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

## III- Points sur la situation COVID

Comme elle s'y était engagée auprès des organisations syndicales, la Présidente nous a informé du nombre de cas positifs par service entre le mois d'octobre 2020 et le mois de mars 2021.

- Octobre : 8 cas (Trésorerie de Sens, Trésorerie d'Auxerre, SIP d'Auxerre, SIP d'Avallon, agent d'entretien de Sens...)
- Novembre : 16 cas (Joigny, PCR, SIP Auxerre, SPF Auxerre, SIE Auxerre, Trésorerie Pont, Trésorerie de Chablis, SIE de Sens, DDFIP).
- Décembre : 3 cas (CDIF d'Auxerre, BCR, Trésorerie de Tonnerre)
- Janvier : 4 cas (PCR et SPL DDFIP)
- Février : 1 cas (SIP de Joigny)
- Mars : 13 cas (Trésorerie de Sens, SPF de Sens, agents d'entretien de Sens, Trésorerie d'Avallon, SIP d'Avallon)

Pour le médecin de prévention, il y a plusieurs périodes dans cette crise sanitaire :

La première du 16 mars au 11 mai 2020 avec le confinement strict, la mise en place des mesures barrières, le dépistage uniquement sur des signes cliniques évocateurs et la mise en place d'ASA pour les agents médicalement fragiles.

La seconde, période estivale déconfinée avec renforcement des aménagements généralisés des postes de travail et la mise en place du télétravail.

La troisième en fin d'année avec une nouvelle vague avec plus de 28 cas positifs mais sans cluster et sans contamination sur le lieu de travail.

Concernant le début de l'année 2021, il reconnaît que sur la trésorerie de Sens il y a bien eu un cluster.

La CGT Finances a dénoncé le fait que certains chefs de service, certes très minoritaires, ne respectent pas les gestes barrières et plus précisément le port du masque. Le Docteur Martinot a en effet relevé qu'il croisait parfois des responsables de service s'empresser d'ajuster le masque quand ils le voyaient dans les couloirs.

La Présidente nous a répondu qu'elle ferait un rappel systématique et qu'il est essentiel de respecter les consignes.

Concernant le télétravail et en réponse aux questions posées par la CGT Finances dans sa déclaration liminaire, Madame Gontard a insisté sur le fait qu'à son arrivée dans le département

elle a constaté que nous n'étions pas très bons élèves et cela ne relevait pas nécessairement d'un problème de matériel.

Certes, elle reconnaît qu'une des difficultés reste l'accueil physique du public surtout avec le début de la campagne IR.

Elle a rappelé qu'en terme de télétravail, les chefs de service doivent donner l'exemple et accepter de travailler autrement avec un service moindre. Selon elle, nous devons avoir une responsabilité collective et faire preuve d'imagination dans cette période. Ainsi, il y a des missions que nous estimions non télétravaillables et puis en s'organisant autrement cela devient possible.

Elle rappelle systématiquement à chacune de ses visites dans les services l'importance du respect des gestes barrières et de la montée en puissance du télétravail. Il ne doit pas y avoir des télétravailleurs et des non télétravailleurs.

Monsieur Augiers nous a informés qu'à l'heure actuelle environs 57 % des agents sont équipés d'ordinateur portable dont 100 % des agents en SIP. Les agents des SIP sont également dotés d'une quarantaine de téléphones portables.

La convention sur le télétravail est caduque et dans le contexte actuel le télétravail doit se discuter entre le chef de service et ses agents, principalement sur les jours choisis. Cependant en cas de refus d'un responsable de service sans raison particulière, l'agent pourra en référer à la DDFIP qui contactera le chef de service.

Face aux nombreuses interrogations remontant des services, la CGT a demandé qu'un groupe de travail sur le télétravail soit mis en place. La Présidente valide cette idée.

Concernant les agents en télétravail à 5 jours, ils sont minoritaires et à la question posée par la CGT Finances sur l'isolement social et les risques psychosociaux pour ces agents, l'assistante de prévention a répondu les avoir tous contactés. Quant à l'assistante sociale, celle-ci n'a pas eu d'informations ou de remontées particulières.

Concernant la vaccination, le médecin de prévention nous a indiqué qu'elle n'est pas mise en place à la DDFIP de l'Yonne et que pour que cela se fasse il fallait qu'il soit équipé du matériel nécessaire dont la possibilité de gérer un éventuel risque allergique. La Présidente rappelle que l'administration accorde une autorisation d'absence à tout agent voulant se rendre dans un centre de vaccination durant les heures de service.

Les agents d'Auxerre EH, puisqu'ils sont hébergés à l'intérieur du centre hospitalier d'Auxerre, se sont vu proposer la vaccination. Très peu ont répondu présents.

#### **IV - Synthèse des actions de la référente COVID**

La référente COVID est passée sur tous les sites du département. Parmi tous les points abordés, deux posent parfois un problème : les points de restauration et l'aération des locaux.

Des rappels ont été faits. Concernant la dotation régulière des gels, les chefs de services doivent se manifester auprès du service de la logistique qui en assurera la livraison.

Enfin, concernant l'entretien des VMC, M Augiers rappelle que l'entretien des filtres a été fait durant l'été 2020.

## V - Note d'orientation

Elle fixe la politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Une convention est mise en place, à titre expérimental, avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). A ce jour, nous ne savons pas encore si le département de l'Yonne sera retenu.

Le secrétariat général va publier une mise à jour du guide sur le télétravail.

Concernant la mise à jour du guide amiante, l'ISST fera un point lors d'un prochain CHSCT sur les nouveautés.

L'ISST relate que la note d'orientation fixe un point de vigilance sur l'hygiène des locaux ainsi que sur l'entretien des ascenseurs.

Pour ce qui touche la canicule, il y aura une mise à jour du protocole par rapport aux conditions sanitaires.

Concernant les violences sexistes et sexuelles : tolérance zéro ! Une formation d'une journée sera organisée pour les membres du CHSCT et pour les acteurs ministériels (médecin de prévention, assistance sociale...).

De même, une formation incendie va être proposée aux assistants de prévention.

A la lecture de la note d'orientation, la CGT a relevé le grand décalage entre le document et la réalité que l'on vit dans nos services, surtout avec la fin annoncée des CHSCT. L'organisation du travail est enfin prise en compte dans la note, alors même que les CHSCT vont être supprimés en 2022.

La CGT a d'autre part souligné que les Directions étaient dans une gestion des risques et non dans une démarche de prévention. Dans l'organisation du travail, il faudrait décliner les organisations service par service avec la participation des agents.

Il y a une différence également entre ce qui est prescrit et la mise en place effective, comme par exemple pour le NRP à la DDFIP.

## VI - Rapport du médecin de prévention

En dehors de la crise COVID, le médecin de prévention a continué son activité habituelle.

Ainsi, en 2020 il a rencontré :

- 67 personnes en visites particulières
- 37 personnes en visites quinquennales
- 42 personnes en visites annuelles
- 16 personnes en visites spontanées

Ces entretiens ont amené à 12 correspondances avec les médecins traitants, 15 prescriptions pour un siège ergonomique et 16 aménagements informatiques (écran, souris, etc).

## VII - Exécution du budget 2020

Le budget 2020 disponible était de 51 028 €.

Les plus grosses dépenses concernent la protection des agents suite à la crise COVID :

- Visières : 150 €
- Colonnes de distribution de gel hydroalcoolique : 1 884 €
- Ecran de protection en plexiglass : 31 252.88 €

Le solde du budget est de 19.41 €.

## VIII - Budget 2021

Le budget attribué pour notre département est de 52 640 € avec une réserve de 6 % soit un disponible à ce jour de 49 482 €.

La CGT regrette que pour la première fois le budget du CHSCT de l'Yonne passe sous la barre des 50 000 € car même si l'administration nous laisse miroiter la possibilité d'obtenir la réserve, nous ne sommes pas naïfs.

En 2020, les exercices d'évacuation ont été annulés à cause de la crise sanitaire. La priorité sera donc de les organiser normalement cette année.

Diverses actions seront également financées en fonction du DUERP et du PAP.

La CGT Finances est intervenue pour dire que de nombreuses fenêtres du CFP de la rue des Moreaux étaient hors service, ce qui n'est pas sans poser problème dans le contexte actuel où les locaux doivent être aérés très régulièrement.

Les formations du CHSCT devraient également être reprises dans la mesure du possible. Les organisations syndicales ont voté pour ce budget à l'unanimité.

## VX - Point de situation

1. Fiches SST
2. Accidents de service : une chute dans les escaliers du CFP de Sens est à déplorer.
3. Fiches de signalement : Déjà 4 fiches de signalement pour 2021 (contre 5 sur l'année 2020).

Pour rappel, en cas d'agression verbale, un courrier est envoyé, avec accord de l'agent, au contribuable concerné. En cas d'agression physique ou de menace de mort, une plainte est déposée auprès du procureur et la DG est informée.

La Présidente a tenu à préciser qu'elle apporterait son total soutien aux agents victimes d'insultes ou de menaces et que s'il y avait nécessité, les procureurs d'Auxerre et Sens seraient particulièrement vigilants concernant la défense des agents.

## X - Questions diverses

Un point sur les travaux a été fait.

Concernant le SGC de Chablis, les travaux vont commencer dans les deux mois à venir pour s'achever à la rentrée. Ils consistent en grande partie à transformer l'ancien logement en bureaux.

Concernant les travaux de l'accueil de Sens, les crédits ont été alloués pour 2021 et doivent donc être entrepris en 2021. Cependant, le projet doit être retravaillé en totalité avec le SDNC.

Concernant le SAPF (45 à 50 agents prévus) qui va s'installer à Joigny, Mme Gontard se rendra à Joigny la semaine prochaine avec un membre de la Direction de l'immobilier (DG) et l'ISST. Cette visite a pour but de visiter les locaux susceptibles d'accueillir le SAPF.

Actuellement, 2 choix s'imposent à la DDFIP :

- Soit un site où des locaux sont déjà réhabilités mais qui manquerait de luminosité,
- Soit la réhabilitation d'un immeuble dans l'ancien groupe géographique où de belles superficies bénéficieraient aux locaux (et aux agents). Mais sur ce 2<sup>e</sup> choix, est-ce que l'État mettra la main à la poche ?

Mais n'en doutons pas, ces questions ont certainement été abordées lors de la visite récente d'Olivier Dussopt dans nos locaux maillotins quai du 1<sup>er</sup> Dragons et à la mairie de Joigny.

Cela étant, il y a urgence, car le site devra être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 !

*Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne*

*Nathalie ARNASSAND - Pascal DUPUIS*

*Emilie BONNET - Caroline GERMAIN*

# Bulletin d'adhésion

**Syndicat national CGT Finances Publiques**

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Échelon : .....

Filière fiscale Filière publique :

Adresse administrative : .....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative

Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / ..... Signature :

